

Football/Conseil d'administration de la Linafp Plus de recrutement de gardien de but étranger

MM (Sce : Linafp)
Lambaréné/Gabon

Des décisions issues du Conseil d'administration de la Linafp du 6 octobre dernier, seule celle ayant trait au poste de gardien de but a survécu. Le reste a fait long feu.

UN conseil d'administration extraordinaire de la Ligue nationale de football professionnel (Linafp) s'est tenu le lundi 14 novembre 2016. Cette session a eu lieu à la salle des réunions du siège de ladite

entité sportive, sis au stade de l'Amitié, dans la commune d'Akanda. Un seul point était inscrit à l'ordre du jour : la révision des décisions prises par le conseil d'administration du 6 octobre 2016. Afin de coller aux statuts de la Fédération gabonaise de football (Féga-foot). Ce sont principalement trois articles qui ont été modifiés : 29, 30 et 62.

Les articles 29 et 30 ont fait l'objet d'un amendement. A cet effet, au titre de la saison sportive 2016-2017, deux clubs de deuxième division accèdent automatiquement en



Photo : Wilfried MBINAH

Le président de la Linafp, Brice Mbika Djambou (ici lors de l'AG de cette structure) a présidé les travaux. Photo de droite : Les présidents des clubs professionnels ont été amenés à revoir, pour leurs intérêts, un certain nombre de décisions issues du Conseil d'administration du 6 octobre dernier.



Photo : Wilfried MBINAH

D1, et les deux derniers de la première division sont relégués en D2. Les barages ayant été supprimés.

Conséquence : en 2017-2018, la décision qui ramenait le nombre de clubs à 12 a été revue. Il ne s'agira

plus de 12 clubs comme précédemment annoncé, mais plutôt 14. Ce nombre ne pouvant changer que si

la Fédération gabonaise de football modifie ses statuts. Notamment en son article 10.

S'agissant de l'article 62 qui régleme le nombre de joueurs étrangers en championnat, le conseil a adopté le nombre de cinq (5) joueurs étrangers dans l'effectif et sur la feuille de match. Cela étant valable pour le National-Foot 1 et 2.

Quant au poste de gardien de but, il est maintenu uniquement pour les Gabonais. Plus de recrutements de gardien de but étranger donc.

Taekwondo/A un mois de la IXe édition du Challenge Me Park/ Réunion technique

Des poomse (katas) comme nouveauté

F-K-O.M
Libreville/Gabon

Cette compétition domestique, qui regroupe plusieurs clubs et associations de Libreville et de l'arrière-pays, est programmée pour les 17 et 18 décembre prochains au gymnase du camp Bakara de Libreville. La pesée des athlètes se fera le vendredi 16.

LES préparatifs de la 9e édition du Challenge Me Park étaient au centre des débats de la réunion tenue vendredi dernier à l'Université Omar Bongo (UOB) de Libreville, au club Nzimba-taekwondo. Me Fulbert Ollomo Edzang (6e dan WTF), initiateur de ladite compétition, a présidé les travaux de cette rencontre aux côtés du président de la ligue de taekwondo de l'Estuaire, Me Délamard Demezogo Aba, et du directeur technique provincial, Rick Dany Nguéma Ndong. Les présidents des clubs et associa-



Photo : Kennedy ONDO MBA

Les officiels qui ont présidé la rencontre.

tions de l'Estuaire et certains responsables des clubs de l'hinterland ont pris part à cette réunion, au cours de laquelle les échanges ont été parfois vifs. Délamard Demezogo Aba et la direction technique provinciale ont fixé les modalités de participation : « Seules les associations et clubs affiliés à la ligue de l'Estuaire prendront part à cette compétition cette année. Nous devons respecter les textes pour ne plus fonctionner dans l'anarchie. Le Challenge Me Park est

une compétition supervisée par la ligue de l'Estuaire. Elle ne peut pas se tenir sans l'accord de celle-ci », a indiqué M. Demezogo Aba. Des conditions pourtant logiques pour certains, mais qui n'ont pas forcément convaincu tout le monde. Une situation ayant eu le don d'irriter le directeur technique provincial, qui s'est étonné de cette "méconnaissance des textes" régissant la pratique du taekwondo par certains. Pour lui, « ce sont les textes qui le disent et non les responsables de la ligue de l'Es-



Photo : Kennedy ONDO MBA

Les présidents de clubs

tuaire que nous sommes. Ainsi, vous-avez jusqu'au 15 décembre prochain au plus tard pour vous mettre en règle », a exigé M. Nguéma Ndong. Par ailleurs, M. Ollomo Edzang a fait part de ce que cette année, le parrain du Challenge, Me Park Sang-Chul (9e dan WTF), affirmant : « il souhaite que l'on intègre les poomse (katas) durant la compétition. Il existe déjà les combats. Le maître veut revenir aux fondamentaux de la discipline. Pour uniformiser les poomse, un travail de fond

sera réalisé à tous les niveaux. Excepté peut-être l'arbitrage où il n'y pas trop de soucis ». Qu'à cela ne tienne, le comité d'organisation entend également organiser des stages d'arbitrage avant le début de l'épreuve, prévue pour les 17 et 18 décembre prochains. « Seuls les arbitres qui prendront part à ces stages seront retenus par la commission d'arbitrage. Nous voulons réduire au maximum les erreurs d'arbitrage. A la fin de ces formations, nous ne retiendrons que les meilleurs »,

ajoute Me Fulbert Ollomo, président de l'Association gabonaise de taekwondo et arts martiaux associés (Agatama), organisatrice de l'événement.

La deuxième particularité sera la non participation des sélections des différentes associations, comme auparavant. « Cette formule a suscité beaucoup de polémiques. Cette année, tous les clubs et associations seront sur le même pied d'égalité. Les associations présenteront des clubs. Il en sera de même pour celles de l'intérieur du pays. Les dirigeants qui afficheront des comportements ne cadrant pas avec l'esprit du Do (respect de l'esprit martial) seront sanctionnés. De même que des écarts de comportements généralement en rapport avec la contestation des décisions des arbitres. Cette année, pour qu'un point soit accordé à un combattant, celui-ci doit être validé au moins par trois juges arbitres », a conclu Me Fulbert Ollomo.

Brèves

La date limite des transferts repoussée



Photo : Wilfried MBINAH

Saisie par le collectif des présidents de clubs D1 et D2, sur la nécessité de repousser la date des transferts, du fait que plusieurs écuries n'étaient pas encore à jour, la Linafp, estimant que la requête était fondée, a accordé une dérogation de trois journées après le lancement du championnat, pour fermer définitivement les fenêtres des transferts.

Georges Ngoma Baranov honore Victor Afene et Sossa Di

Nallo



Photo : J.F.MAROLA

En l'honneur de ces deux fils du Moyen-Ogooué, deux tribunes du stade Jean Koumou viennent de leur être dédiées. L'une, la tribune d'honneur, s'appellera désormais Victor Afene (un homme politique) et l'autre, les gradins, a été baptisée Sossa DiNallo (ancien international gabonais dans des années 80). A Lambarené, chacun apprécie à sa manière cette initiative.

La liste des joueurs non transférables publiée par la Linafp
Pour éviter les tracasseries liées

aux dossiers litigieux d'avant-saison de certains joueurs, qui ne tiennent pas compte de leur situation administrative, la Linafp aurait envoyé la liste des joueurs non transférables à l'ensemble des clubs. Les dirigeants qui avaient pris la mauvaise habitude d'entretenir cette pagaille sont coïncés.

As Pélican sur les traces d'Alain Mandrault?



Photo : J.F.MAROLA

Déjà entraîneur de l'As Pélican il y a un peu plus de deux saisons, il se susurre que le technicien gabo-

nais intéresserait à nouveau le directoire du club migovéen. Selon nos sources, son nom est de plus en plus cité pour remplacer Koffi Muni. Même si d'autres noms sont également sur les tablettes des dirigeants de Pélican.

En amical : le Stade Migovéen et l'AO CMS se neutralisent (0-0)

En match de préparation d'avant-saison, vendredi dernier, ces deux formations ont disputé une rencontre amicale au stade Jean Koumou de Lambarené. La partie, d'un niveau assez acceptable, s'est soldée sur le score vierge de (0-0).

Kouakou Kouadio s'engage avec le Stade Migovéen

L'attaquant d'origine ivoirienne a été recruté pour deux saisons par le directoire du club migovéen, pour apporter son expérience et

sa vélocité, en vue de maintenir l'équipe en division d'élite.

Diallo Adama en essai avec l'AO CMS



Photo : J.F.MAROLA

L'attaquant guinéen (19 ans) en provenance du Stade Mbour (1re division sénégalaise) est en période d'essai dans le club mbériste. Également dans cette situation avec l'AOCMS, l'attaquant sénégalais Mallé Diallo, en provenance de Pog FC.